



## Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints

### Des atteintes plus fréquentes et plus graves à l'encontre des femmes

**A**u cours des années 2014 et 2015, 12,7 % des femmes et 10,5 % des hommes âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir subi durant les deux années précédentes des atteintes psychologiques ou des agressions verbales de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Ils ont ainsi été l'objet de manière répétée de comportements dévalorisants, de manifestations de jalousie, d'insultes ou été confrontés à des menaces ou des actes visant à les contrôler. Ces comportements peuvent relever de conflits conjugaux ou de violences psychologiques. Les femmes sont plus exposées à des atteintes de différentes natures (7,8 % contre 5,3 % pour les hommes) et les risques pour elles d'être l'objet de violences psychologiques sont plus élevés. Enfin, elles sont plus souvent victimes de violences physiques ou sexuelles. Ces violences s'accompagnent aussi plus fréquemment pour les femmes d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales.

Carine Burricand, Lucile Jamet, division Conditions de vie des ménages, Insee

Selon les enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2014 et 2015 (*sources*), plus de 10 % des adultes (âgés de 18 à 75 ans) déclarent avoir subi durant les deux dernières années des **atteintes psychologiques ou des agressions verbales** de la part de leur conjoint cohabitant (ou de leur ex-conjoint ; *définitions*). Ces déclarations se réfèrent à une liste de quinze attitudes recensées dans ces enquêtes. Ainsi, 12,7 % de femmes et 10,5 % d'hommes signalent durant cette période des atteintes répétées (*définitions*) telles que des **propos dévalorisants, méprisants ou insultants**, des **attitudes de jalousie**, mais également des **menaces**, ou des **actes de contrôle** intervenus au moins une fois sur la période (*figure 1*).

#### Les femmes sont plus exposées à toutes formes d'atteintes psychologiques ou verbales

Les femmes se déclarent plus souvent victimes de la plupart de ces atteintes.

Seules les menaces visant à séparer le conjoint de ses enfants sont plus souvent rapportées par les hommes. En outre, hommes et femmes disent subir tout autant des **manifestations répétées de jalousie**, des tentatives d'isolement de la famille ou des amis (3,8 % contre 3,9 %). En revanche, ce sont surtout les femmes qui évoquent des **comportements répétés dévalorisants ou méprisants** (7,7 % contre 4,6 % parmi les hommes), des **insultes** (3,6 % contre 2,2 %), des **menaces** (6 % contre 3,9 %) et des **actes de contrôle** (4,8 % contre 3,9 % pour les hommes).

#### Plus que les hommes, les femmes cumulent différentes formes d'atteintes

Les femmes sont également plus nombreuses à déclarer des atteintes ou agressions de différentes natures parmi les quinze recensées dans l'enquête : 7,8 % d'entre elles en cumulent au moins deux contre 5,3 % chez les hommes (*figure 2*). Les écarts entre hommes et femmes sont d'autant plus

élevés que le nombre d'atteintes de nature différente est important. Ainsi, 2,4 % de femmes déclarent en avoir subi au moins six contre 1,3 % des hommes.

Par ailleurs, les femmes cumulent plus fréquemment deux ou trois formes d'atteintes combinées parmi **insultes ou injures, actes de contrôle ou menaces**, ou encore **comportements dévalorisants ou manifestations de jalousie**. C'est le cas de quatre victimes sur dix contre trois sur dix chez les hommes (*figure 3*). Insultes ou injures accompagnent presque systématiquement l'une ou l'autre des autres formes d'atteintes (pour 95 % des femmes et 89 % des hommes victimes d'agressions verbales). Les menaces et actes de contrôle vont de pair avec au moins une des deux autres formes d'atteintes : dans six cas sur dix pour les femmes et un cas sur deux pour les hommes. Il en est de même pour les comportements dévalorisants ou de jalousie. Le cumul de ces trois formes d'atteintes touche également davantage les femmes (2,4 % contre 1,3 % parmi les hommes).

## 1 Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des atteintes psychologiques ou agressions verbales au cours des deux dernières années

	en %		
	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Atteintes psychologiques ou agressions verbales</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>12,7</b>
<b>Comportements dévalorisants, méprisants ou de jalousie répétitifs*</b>	<b>7,9</b>	<b>6,7</b>	<b>9,1</b>
<b>Dévalorisations</b>	<b>6,2</b>	<b>4,6</b>	<b>7,7</b>
Critiques, dévalorisations	4,2	2,9	5,6
Remarques désagréables	2,2	1,5	2,9
Mépriser vos opinions quand vous êtes seuls	2,7	2,0	3,5
Mépriser vos opinions devant les autres	2,5	1,5	3,4
Jalousie, repli sur soi, isolement	3,8	3,8	3,9
Limiter les contacts	2,5	2,2	2,7
Exiger de lire le courrier	2,6	2,5	2,7
<b>Insultes et injures répétitives*</b>	<b>2,9</b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>
<b>Menaces ou actes de contrôles (au moins une fois)</b>	<b>7,0</b>	<b>6,3</b>	<b>7,8</b>
<b>Menaces</b>	<b>5,0</b>	<b>3,9</b>	<b>6,0</b>
Menaces de s'en prendre aux enfants	0,8	0,7	0,8
Menaces de vous séparer des enfants	2,3	2,6	2,0
Menaces de s'en prendre à vous, y compris menaces de mort	1,8	1,1	2,5
Violences physiques répétées* sur objets	2,4	1,1	3,7
<b>Actes de contrôles</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>
Vous empêcher d'avoir accès à l'argent	1,5	1,4	1,7
Confisquer ou détruire des papiers	2,1	1,9	2,3
Vous empêcher de rentrer chez vous, mis à la porte ou hors de la voiture	2,0	1,9	2,2
Vous enfermer ou vous empêcher de sortir de chez vous	1,4	1,2	1,6

\* « plusieurs fois » ou « souvent ».

Lecture : en 2014 et 2015, 9,1 % des femmes ont déclaré avoir subi de la part de leur conjoint ou ex-conjoint des comportements répétés dévalorisants, méprisants ou de jalousie au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine, en couple ou ayant été en couple au cours des deux dernières années.

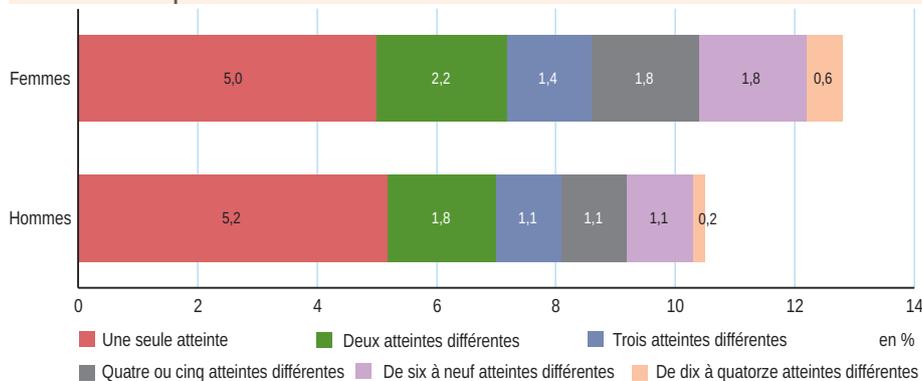
Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2014-2015.

### Encadré 1

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la violence entre partenaires se définit comme « tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie ». En France, la **violence psychologique** est, depuis la loi de juillet 2010 sur les violences faites aux femmes, reconnue comme délictuelle au sein du couple. Elle se manifeste à travers certains propos adressés à autrui, ainsi que par des comportements visant à contrôler l'autre : agressions verbales, menaces, chantage, dévalorisation, jugements et critiques, accusations et reproches.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (*sources*) permet d'apporter des éléments chiffrés sur différentes formes d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales subies au sein du couple. La violence psychologique reste cependant impossible à mesurer dans ce cadre car elle nécessite de disposer d'éléments, non mesurés dans l'enquête, sur les relations conjugales et, en particulier, sur les types d'interactions entre les deux membres du couple. En effet, la violence psychologique est fondée sur une relation de pouvoir asymétrique au sein du couple. Contrairement au conflit, où des différends peuvent exister et être négociés, la violence est perpétrée de façon univoque et destructrice. Il n'est cependant pas possible de distinguer avec certitude ce qui relève du conflit conjugal ou de la violence psychologique. Cependant, l'analyse des différentes formes d'atteintes subies et de leur combinaison permet de repérer des cas où les personnes présentent un risque plus ou moins élevé d'être victime de violences psychologiques.

## 2 Nombre d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales de nature différente parmi une liste de quinze attitudes recensées



Lecture : en 2014 et 2015, 5 % des femmes ont déclaré avoir subi de la part de leur conjoint ou ex-conjoint une seule forme d'atteinte psychologique ou agression verbale répétée au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine, en couple ou ayant été en couple au cours des deux dernières années.

Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2014-2015.

### Davantage d'atteintes déclarées parmi les personnes qui ne vivent plus en couple

Les femmes, tout comme les hommes, qui ne vivent plus avec leur conjoint au moment de l'enquête, ont déclaré trois fois plus souvent, sur les deux dernières années, être victimes d'atteintes psychologiques et d'agressions verbales que ceux qui vivent encore avec leur conjoint : c'est le cas de 33 % des femmes et 25 % des hommes ayant été en couple, contre respectivement 10 % et 9 % de ceux qui se trouvent en couple à la date de l'enquête (figure 4).

Après la situation familiale, l'âge est le facteur explicatif (*définitions*) le plus discriminant. Les personnes âgées de 50 ans ou plus déclarent moins souvent subir des atteintes psychologiques ou des agressions verbales. Toutes choses égales par ailleurs, pour les femmes de ces générations la probabilité qu'elles déclarent ces types d'atteintes est inférieure de 50 % par rapport à celles de moins de 30 ans (respectivement 40 % pour les hommes). Cet écart peut traduire une moindre prévalence des atteintes chez les couples les plus âgés, mais aussi résulter d'un effet d'habituation chez les couples les plus anciens.

### Des risques de « violence psychologique » également plus élevés pour les femmes

Les atteintes psychologiques peuvent relever soit de **conflits**, soit de situations de **violence psychologique** au sein du couple (*encadré 1*). L'enquête ne permet pas de les distinguer avec certitude. Cependant, selon la nature des atteintes, leur fréquence, leur cumul éventuel et leur gravité, on peut établir un indicateur de risque plus ou moins grand d'être en situation

de violence psychologique (*encadré 2*). Pour 5,8 % d'hommes et 5,4 % de femmes victimes d'atteintes psychologiques, ce risque est faible (*figure 5*). Les femmes sont par contre plus nombreuses à présenter un risque modéré (4,2 % contre 3,0 % des hommes) ou élevé (3,1 % contre 1,7 %).

Pour 18 % des victimes d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales le partenaire était alors sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Cette situation est beaucoup plus fréquente quand le risque de violence psychologique est élevé (32 % contre 10 % en cas de risque faible).

## Les violences physiques ou sexuelles s'accompagnent souvent de violences psychologiques

Les femmes se déclarent aussi plus souvent que les hommes victimes de **violences physiques ou sexuelles** conjugales. Ainsi, en 2014 et 2015, parmi les adultes en couple (ou ayant été en couple) au cours des deux années précédant les enquêtes, les femmes de 18 à 75 ans sont près de 2,5 fois plus nombreuses dans ce cas (2,1 % contre 0,9 % pour les hommes).

Si la violence psychologique peut exister séparément, elle peut être un préalable à la violence physique ou/et se combiner avec celle-ci. En effet, parmi les victimes ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint (ou ex-conjoint), huit femmes sur dix et six hommes sur dix déclarent avoir été également soumis à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales. Enfin, presque la moitié des femmes et un quart des hommes victimes de telles violences supportent aussi toutes les autres formes d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales recensées dans l'étude et se trouvent alors en situation de violence psychologique avérée. ■

### 3 Combinaison de différentes formes d'atteintes psychologiques ou d'agressions verbales

	en %			
	Hommes	Femmes	Hommes victimes	Femmes victimes
<b>Ensemble</b>	<b>10,5</b>	<b>12,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Une seule forme d'atteinte</b>	<b>7,1</b>	<b>7,4</b>	<b>67,8</b>	<b>57,7</b>
Insultes et injures	0,2	0,2	2,3	1,6
Menaces et actes de contrôles	3,3	3,2	31,6	25,3
Comportements dévalorisants	3,6	3,9	34,0	30,9
<b>Deux formes d'atteintes combinées</b>	<b>2,1</b>	<b>3,0</b>	<b>20,2</b>	<b>23,2</b>
Comportements dévalorisants, menaces et contrôles	1,4	2,0	13,3	15,3
Insultes et injures répétées, menaces et contrôles	0,3	0,2	2,7	1,9
Insultes et injures, comportements dévalorisants	0,5	0,8	4,2	6,0
<b>Trois formes d'atteintes combinées</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>12,0</b>	<b>19,1</b>
(insultes et injures, comportements dévalorisants, menaces et contrôles)				

Note : on distingue trois formes d'atteintes (*figure 1*) : les comportements répétés de jalousie et dévalorisants, les insultes ou injures répétées, les menaces ou les actes de contrôle.

Lecture : en 2014 et 2015, 2,0 % des femmes ont subi à la fois des comportements dévalorisants répétés et des menaces ou actes de contrôles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine, en couple ou ayant été en couple au cours des deux dernières années.

Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2014-2015.

### 4 Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des atteintes psychologiques ou agressions verbales au cours des deux dernières années selon leur situation conjugale

	en %			
	En couple		Ayant été en couple	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Atteintes psychologiques ou agressions verbales</b>	<b>8,7</b>	<b>10,0</b>	<b>24,9</b>	<b>33,4</b>
<b>Comportements dévalorisants, méprisants ou de jalousie répétitifs*</b>	<b>5,0</b>	<b>6,9</b>	<b>20,1</b>	<b>25,9</b>
Comportements dévalorisants	3,5	5,9	13,3	21,2
Jalousie, repli sur soi, isolement	2,5	2,4	13,9	15,2
<b>Insultes et injures répétitives*</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>8,2</b>	<b>13,9</b>
<b>Menaces ou actes de contrôles (au moins une fois)</b>	<b>5,4</b>	<b>6,0</b>	<b>13,3</b>	<b>22,0</b>
Menaces	3,4	4,5	8,0	17,8
Actes de contrôles	3,3	3,5	9,2	14,6

\* « plusieurs fois » ou « souvent ».

Lecture : en 2014 et 2015, 13,9 % des femmes ayant été en couple au cours des deux années précédant l'enquête, mais ne l'étant plus au moment de l'enquête, ont déclaré avoir subi des insultes et/ou injures répétées de la part de leur ex-conjoint, plusieurs fois ou souvent au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine en couple ou ayant été en couple au cours des deux dernières années.

Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2014-2015.

### 5 Risque de violence psychologique

	en %							
	Ensemble	Hommes	Femmes	En couple		Ayant été en couple		
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>Au moins une atteinte psychologique ou agressions verbales</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>12,7</b>	<b>8,7</b>	<b>10,0</b>	<b>24,9</b>	<b>33,4</b>	
<b>dont : risque de violence ou harcèlement psychologique :</b>								
<b>Risque faible</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>	<b>10,7</b>	<b>10,2</b>	
Menaces ou actes de contrôles non répétés ou un seul type d'atteinte * répétée plusieurs fois tel que les insultes, les comportements de jalousie ou dévalorisants								
<b>Risque modéré</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>4,2</b>	<b>2,5</b>	<b>3,3</b>	<b>6,7</b>	<b>10,8</b>	
Deux types d'atteintes répétés plusieurs fois ou un type d'atteinte répété très souvent								
<b>Risque plus élevé</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>	<b>3,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>7,4</b>	<b>12,5</b>	
Au moins trois types d'atteintes répétés plusieurs fois ou au moins deux répétés très souvent								

\* On distingue cinq types d'atteintes (*figure 1*) : les comportements répétés de jalousie, les comportements répétés dévalorisants, les insultes répétées, les menaces ou les actes de contrôles.

Lecture : 3,0 % des hommes présentent un risque modéré d'être en situation de violence psychologique conjugale.

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine en couple ou ayant été en couple au cours des deux dernières années.

Source : Insee ; ONDRP ; SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2014-2015.

compte des violences au sein du couple sous toutes leurs formes. Ce dernier module ne concerne toutefois que les individus âgés de 18 à 75 ans en couple cohabitant ou ayant été en couple les deux années précédant l'enquête. Les résultats de cette étude portent sur les données empilées de deux

années d'enquête (2014 et 2015) et concernent les faits survenus les deux années précédant ces enquêtes. Les enquêtes de victimation permettent de mieux appréhender les violences conjugales que les données de police et de gendarmerie basées sur les seuls faits

connus des autorités. Cependant, elles ne sont pas exemptes de sous-déclarations, certaines victimes ne souhaitant pas en rendre compte dans les enquêtes.

## Définitions

**Conjoint cohabitant** : désigne le partenaire intime (époux(se), concubin(e), pacsé(e), petit(e)-ami(e)) vivant dans le même logement que l'enquêté à la date de l'enquête.

**Atteintes répétées** : atteintes subies « plusieurs fois » ou « très souvent » (par opposition aux atteintes subies « rarement » ou « au moins une fois »).

**Mesure de l'effet des facteurs** : les facteurs influant sur la probabilité de subir des atteintes psychologiques ou des agressions verbales ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer « l'effet » spécifique de chaque facteur sur la survenue des atteintes, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »). Les effets de chaque facteur sont étudiés en écart par rapport à une situation de référence. Plus le coefficient est supérieur à 1, plus la probabilité de subir des atteintes est élevée par rapport à la situation de référence.

## Bibliographie

- « Violences au sein du couple et violences sexuelles », MIPROF, *La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes* n°4, novembre 2014.
- Bettaïeb I., « Éléments de mesure des violences au sein du couple en 2013 », *Rapport annuel de l'ONDRP*, 2014.
- Morin T., Jaluzot L., Picard S., « Femmes et Hommes face à la violence », *Insee Première* n° 1473, novembre 2013.
- Cavalin C., « Les violences sexuelles subies par les femmes : au-delà des écarts de mesure, des résultats convergents », in Beck F., Cavalin C., Maillouchon F. (dir.), *Violence et santé en France - État des lieux*, Drees, 2010, pp. 153-170.
- Jaspard M. et l'équipe Enveff, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et Sociétés* n° 364, janvier 2001.

### Encadré 2

### Méthodologie

Afin d'approcher la **violence psychologique**, l'interrogation porte sur différentes atteintes psychologiques ou agressions verbales subies (quinze questions ; *figure 1*). L'analyse des réponses montre des prévalences variables dans la population : deux groupes d'atteintes se distinguent selon le niveau de prévalences. Un premier groupe de questions, portant sur des **attitudes de dévalorisation, de mépris, des comportements de jalousie ou des insultes**, présente un taux de prévalence (« au moins une fois ») dans la population qui dépasse pour chaque question 8 % (dont 2 % à 3 % d'atteintes répétées « plusieurs fois » ou « très souvent »). Un deuxième groupe, portant sur des **actions de menace ou de contrôle sur la personne**, présente des taux de prévalence qui avoisinent 2 % (dont moins de 1 % pour les atteintes répétées). Ainsi, les atteintes n'ont pas toutes le même degré : le premier groupe reflète des atteintes qui peuvent survenir plus souvent occasionnellement et pour lesquelles la non-répétition et la non-combinaison avec d'autres atteintes ne représentent vraisemblablement pas un risque de « violence » psychologique (au sens d'une emprise exercée sur la personne de façon unilatérale). Pour cet article on n'a retenu, pour le premier groupe, que les atteintes répétées et, pour le second groupe, l'ensemble des atteintes subies au moins une fois.

Afin de déterminer comment se combinent ces différentes atteintes, des tests de corrélation et d'indépendance entre les variables ont été réalisés. Deux groupes se distinguent nettement, pour les hommes comme pour les femmes, par une corrélation intragroupe plus élevée et une corrélation intergroupes plus faible :

- les **comportements de dévalorisation, de mépris et de jalousie** ;
- les **menaces et actions de contrôle de la personne**.

Un troisième groupe comprenant les insultes et injures se caractérise par une corrélation intergroupe forte avec les deux groupes précédents : il regroupe donc des agressions couramment associées aux autres types de comportements.

Si le fait d'être enfermé ou empêché de sortir de chez soi, par la privation de liberté, peut être considéré comme une violence physique, il est néanmoins deux fois plus corrélé aux menaces et au contrôle de la victime qu'aux violences physiques ; il est donc intégré au second groupe.

Enfin les violences physiques répétées à l'égard d'objet (taper du poing sur la table, frapper contre les murs) sont plus fortement corrélées aux menaces, en particulier aux menaces de mort ; mais la corrélation avec les violences physiques reste également élevée ; dans l'article, ce comportement est considéré en tant que menace.

Si le champ des atteintes psychologiques ou agressions verbales est assez large, il n'est cependant pas totalement complet puisque l'enquête ne dispose pas de questions sur les menaces de suicide ou les violences économiques comme l'interdiction de travailler ou l'obligation de rendre compte de ses dépenses. Les taux de prévalence peuvent donc différer entre les enquêtes selon la nature et le nombre des atteintes retenues et le protocole de collecte.

#### Indicateur de risque de violence psychologique

Un indicateur de risque de « violence » psychologique a été construit en fonction de la nature des atteintes, de leur intensité et de leur cumul. L'analyse des données a permis en particulier de distinguer des formes d'atteintes « isolées » (non cumulatives avec d'autres) qui ont été regroupées dans le premier groupe. Les suivants ont été constitués en fonction de l'intensité des atteintes et des combinaisons entre elles, ces deux éléments constituant des facteurs de risque des violences. Trois niveaux de risque ont ainsi été définis :

#### Risque « faible »

Menaces ou actes de contrôles non répétés ou un seul type d'atteinte répété « plusieurs fois » parmi les insultes, les comportements de jalousie ou les comportements dévalorisants.

#### Risque « modéré »

Deux types d'atteintes répétés « plusieurs fois » ou un type d'atteinte répété « très souvent ».

#### Risque « élevé »

Trois types d'atteintes répétés « plusieurs fois » ou deux types d'atteinte répétés « très souvent ».

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef** :  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-  
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre  
**Maquette** : B. Rois  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP161607  
ISSN 0997 - 3192

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

